

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 JUIN 2021 A 18H A PLOUYE Salle des associations**

Étaient présents (25) + 6 pouvoirs

BERRIEN : Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHES, Marc QUEMENER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Éric GONIDEC, Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT DANTEC à Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Gérard RANNOU à Annie SALMAS, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Ordre du jour :

- Renouvellement d'une vice-présidence
- Modification du bureau suite au renouvellement d'une vice-présidence
- Modification des représentations au SIRCOB et au Symeed29
- Demande de fonds de concours
- Dossier Pass Commerce et Artisanat
- Aide aux nouveaux agriculteurs installés en 2020
- Taxe de séjour année 2022
- Candidature appel à projet CITEO – extension des consignes de tri
- Aires services vélo et abri voyageur à Scrignac
- Auberge du menez à Saint-Rivoal – acquisition de matériel
- Ecole des filles à Huelgoat – étude globale
- Questions diverses

La séance débute à 18h12

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Coralie JEZEQUEL d'assurer le secrétariat de séance.

Renouvellement d'une vice-présidence

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Vu la délibération du 16 juillet 2020 au sujet de l'élection des vice-présidents

Vu les élections municipales de la commune de Huelgoat en date du 14 mars 2021 et ainsi de la modification de sa représentation au sein du conseil communautaire,

Vu le courrier de demande de démission de Monsieur Jacques THEPAUT, deuxième vice-président, en date du 01 avril 2021 et l'accord du Préfet en date 26 mai 2021

Considérant qu'il convient d'élire un élu au poste de vice-président vacant,

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote,

Un seul candidat : Marc QUEMENER

Vu les résultats du scrutin

Election du 2ème vice-président :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 15

A obtenu :

M. Marc QUEMENER : 30 voix

M. Marc QUEMENER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Modification du bureau

1) Election des membres du bureau non vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu les élections municipales de la commune de Huelgoat en date du 14 mars 2021 et ainsi de la modification de sa représentation au sein du conseil communautaire ;

Vu le renouvellement de vice-présidence suite à la démission de M. Jacques Thepaut ;

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de modifier les conseillers communautaires membres du bureau :

- Hubert LE LANN
- Coralie JEZEQUEL
- Alexis MANAC'H
- Jacques THEPAUT
- Jean-Yves CRENN
- Marcel SALAÜN
- Grégory LE GUILLOU

Et les déclare installés

2) Indemnités de fonction du président et des vice-présidents - Modification du tableau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-12 ;

Vu la délibération du 16 juillet 2020 au sujet des indemnités de fonction du président et des vice-présidents
Considérant qu'un nouveau 2^{ème} vice-président vient d'être élu, il convient de délibérer sur la modification du tableau des indemnités

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 17/07/2020	POURCENTAGE indice de l'échelle de la rémunération de la fonction publique
Président	Jean-François DUMONTEIL	1.604,38 €	41,25
1 ^{er} vice-président	Éric PRIGENT	641,75 €	16,50
2 ^{ème} vice-président	Marc QUEMENER	641,75 €	16,50
3 ^{ème} vice-président	Anne ROLLAND	641,75 €	16,50
4 ^{ème} vice-président	Georges MORVAN	641,75 €	16,50
5 ^{ème} vice-président	Arnaud COZIEN	641,75 €	16,50
6 ^{ème} vice-président	Mickaël TOULLEC	641,75 €	16,50

Modifications des représentations

- 1) Représentants de Monts d'Arrée Communauté au sein du Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB) - modification

Vu le renouvellement de la seconde vice-présidence en date du 29 juin 2021,

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour désigner les représentants suivants au sein du Syndicat Intercommunal de répurgation du Centre Ouest Bretagne :

Titulaires : Jean-François DUMONTEIL, André PAUL, Éric PRIGENT, Marc QUEMENER

Suppléants : Georges MORVAN, Gérard RANNOU, Marcel SALAÛN, Gérard TOSSER

- 2) Représentants de Monts d'Arrée Communauté au sein du syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets du Finistère (SYMEED29) - modification

Vu le renouvellement de la seconde vice-présidence en date du 29 juin 2021,

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour désigner les représentants suivants au sein du syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets du Finistère (SYMEED29) :

Titulaire : Marc QUEMENER

Suppléant : Gérard RANNOU

Fonds de concours – commune de Bolazec

Une commune présente une demande de financement pour les opérations d'investissements suivantes :

Commune de BOLAZEC

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux de voirie	48.200 €	0,00 €	48.200 €	14.091 €
Total	48.200 €	0,00 €	48.200 €	14.091 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par la commune de Bolazec.

Pass Commerce et Artisanat

Pas de dossier de demande reçu

Aide aux nouveaux agriculteurs installés en 2020

Le Président rappelle qu'une délibération du 02 mai 2017 a institué les règles de versement d'une aide aux nouveaux agriculteurs installés sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

Il s'agit d'une aide de 1.500 € par agriculteur installé, versée en une seule fois par l'intermédiaire de l'association Rés'Agri Centre. L'aide est versée l'année N+1 de l'installation.

Au cours de l'année 2020, trois installations en agriculture ont eu lieu sur le territoire.

L'aide versée à Rés'Agri centre est donc de 4.500 €. L'aide sera ensuite reversée intégralement à chaque agriculteur.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser un montant de 4.500 € à l'association Résa'agri Centre pour l'installation de trois agriculteurs.

Taxe de séjour – année 2022

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2017.

Les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

La taxe de séjour a généré un peu plus de 20.000 € de recettes pour l'année 2020.

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire.

Afin d'avoir une liste la plus exhaustive possible des hébergeurs sur chaque commune, les élus communautaires souhaitent recevoir une liste des hébergements touristiques de leur commune permettant de réaliser une vérification et ainsi faire remonter les informations nécessaires à la communauté de communes.

Le barème suivant, est délibéré à l'unanimité et sera appliqué à partir du 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif communautaire par personne par nuitée	Taxe additionnelle Départementale 10 %	TARIF PUBLIC TOTAL par personne par nuitée avec taxe additionnelle
Palaces	2,27 €	0,23 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,82 €	0,18 €	2,00 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,18 €	0,12 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,32 €	0,03 €	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 2 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Candidature de l'appel à projet CITEO pour le passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022

CITEO a lancé en novembre 2020 la 4^{ème} phase de son plan de performance des territoires, dispositif d'accompagnement des Collectivités Locales qui souhaitent améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés.

Au total, 190 millions d'euros seront engagés dans le cadre de ce plan par vagues d'appels à projets successifs de 2018 jusqu'en 2022. Le prix de soutien au tri d'emballages en plastique passerait de 600 à 660 €/tonne.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le dépôt de candidature auprès de CITEO afin de passer aux extensions des consignes de tri au 1^{er} Janvier 2022 et autorise le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Déploiement de pôles de services vélos sur les Véloroutes - Voies vertes

Depuis quelques années, la fréquentation des Véloroutes et Voies Vertes de Bretagne est en plein essor. Parmi les différents profils des usagers, ce sont les pratiquants à vélo qui progressent le plus. La saison estivale 2020 a très largement confirmé cet engouement.

Monts d'Arrée Communauté est bordé à l'est de son territoire par La Véloodyssée Roscoff – Hendaye (partie française de l'Atlantic Coast Route Eurovélo 1), itinéraire qui bénéficie d'une forte renommée. Cette portion est aussi intégrée à la voie verte V7 Roscoff – Concarneau.

En lien avec le Conseil Régional et la Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh, Monts d'Arrée Communauté a souhaité intégrer la démarche visant à améliorer l'accueil des cyclotouristes lors de leur itinérance sur les Véloroutes voies vertes en équipant certains sites.

Après réalisation d'un diagnostic sur Monts d'Arrée Communauté, les pôles sont répartis de la manière suivante :

- Un pôle principal à Huelgoat
- Un pôle secondaire à Scrignac le long de la Vélodyssée.

Les aménagements prévus pour un montant estimatif de 47 905,84 € sont :

- A Huelgoat : un ensemble de 4 tables de pique-nique + 8 reposes vélos + 3 boxes à vélos permettant d'accueillir 6 vélos.
- A Scrignac : un ensemble de 4 tables de pique-nique + 8 reposes vélos + 1 station de réparation-gonflage + 2 boxes à vélos permettant d'accueillir 4 vélos.

Le financement sera de 80 % d'aides publiques (50 % Conseil Régional. 30 % DETR), 20 % d'autofinancement. A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la réalisation des travaux et la mise en place d'équipements sur les pôles de services vélos de Huelgoat et Scrignac et autorise le Président à solliciter la subvention du Conseil Régional pour la mise en place des pôles de services vélos ainsi que tout autre organisme susceptible de participer à ce programme.

Par ailleurs, la restauration de l'abri voyageur à La Gare à Scrignac est en cours d'étude et une demande de financement au titre du dispositif React UE est envisageable. Accord à l'unanimité

Auberge du menez à Saint-Rivoal – acquisition de matériel

Une demande d'information complémentaire a été faite auprès du Notaire réalisant l'acte de location gérance suite à un échange lors du dernier bureau avec un des futurs gérants. Ce point sera donc débattu lors du prochain conseil communautaire.

Ecole des filles à Huelgoat – étude globale

L'Ecole des Filles à Huelgoat est un haut lieu culturel ouvert chaque été depuis une dizaine d'année. Chaque année une exposition thématique artistique est présentée parallèlement à une programmation artistique et littéraire constituée de rencontres, conférences chaque week-end de l'été (l'été des 13 dimanches).

Mme Françoise Livinec est propriétaire des lieux et a fait part aux élus de la Région, de la commune et de l'EPCI ainsi qu'aux représentants de l'Etat de son souhait d'être accompagnée dans une démarche de réhabilitation du site.

Ce projet doit faire l'objet d'une étude globale qui permettra de faire un audit du bâti et des activités qui pourraient être réalisées sur ce site. Il serait intéressant que ce site puisse être ouvert toute l'année.

Cette étude sera portée par Monts d'Arrée Communauté et financée à 80% par l'Etat et la Région Bretagne.

Une première réunion du comité de pilotage a lieu le jeudi 08 juillet à Huelgoat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une étude globale sur le site de l'Ecole des Filles à Huelgoat portée par la collectivité et autorise le président à solliciter les subventions auprès des différents services notamment l'Etat et de la Région Bretagne.

Questions diverses

Gîte d'étape à Scrignac ajout de tarifs de vente de produits – année 2021

Le Président informe que les tarifs de vente de produits pour l'année 2021 ont été délibéré le 22 décembre 2020.

Afin de compléter la gamme de produits, il est proposé d'ajouter les tarifs de vente des nouveaux produits. L'ensemble de la gamme de produits vendus au gîte d'étape de La Gare à Scignac est repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation du produit	Prix de vente TTC
Pâté et tartinables	4 €
Soupes et veloutés	6 €
Sauces	2 €
Plat cuisiné avec viande	11 €
Plat cuisiné végétarien	6 €
Plat cuisiné individuel	4 €
Desserts crèmes ou riz	3 €
Pâtes 250 g	2 €
Riz 250 g	2 €
Panier pique-nique	7 €
Sandwich	4,50 €
Chips	1 €
Compote	1 €
Madeleine ou brownie ou barre de céréales	0,50 €
Tablette chocolat (100 g)	2 €
Glace	3 €
Pain précuit 250 g	2 €
Bouteille eau 50 cl	1 €
Bouteille eau 1,5 l	2 €
Lait 50 cl	1,50 €
Lait 25 cl	1 €
Cidre 25 cl	2 €
Cidre 75 cl	6 €
Jus de fruits, soda, cola, Perrier	2 €
Café	1 €
Thé	1 €
Bière	3 €

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

Budget déchets ménagers – décision modificative

Le président explique qu'il convient de prévoir la modification budgétaire suivante :

Budget déchets ménagers

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 4.500 €	
Total 011	Charges exceptionnelles	4.500 €	
74	Subventions d'exploitation		+ 4.500 €
Total 74	Subventions d'exploitation		4.500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 4.500 €	+ 4.500 €

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 07.